



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
FD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 148

OBJET : Centre-ville

Manifestation à vélo

Le samedi 30 septembre 2023 de 13h30 à 17h.

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par Antoine Oriot représentant du CLAAV

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre d'une manifestation à vélo, la circulation sera « perturbée » le samedi 30 septembre 2023 de 13h30 à 17h dans les voies suivantes :

- Rue de Keryado
- Rue Dupuy de Lôme
- La rue Saint-Anne
- Le boulevard Marechal Leclerc
- Le boulevard Général De Gaulle
- Le boulevard François Mitterrand
- La rue des Pins
- L'avenue du stade
- La rue Duguesclin
- La rue des Celtes
- La rue de Fort-bloqué
- La Place de l'Eglise
- La rue Lessart
- La rue de Queven
- Et la place Falquerho

Pendant la manifestation la circulation pourra être impactée par des ralentissements.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur.

Article 3 : La sécurité de la manifestation est à la charge du demandeur.

Article 4 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la cheffe de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

29 SEP. 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex